

NOUVELLE-ZÉLANDE – Cultures détruites indemnisées

Par Eric MEUNIER

Publié le 05/06/2007

Le gouvernement a indemnisé les agriculteurs dont les champs de maïs doux avaient été détruits en décembre 2006 suite à l'importation et la mise en culture de semences GM illégales, présentes dans des stocks importés par Syngenta (cf. Inf'OGM n°83, [NOUVELLE-ZELANDE - Destruction officielle de champs contaminés](#)). Le remboursement du coût des destructions a été effectué par le ministère de l'Agriculture et le remboursement du coût de réensemencement des champs a été effectué par Syngenta.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/nouvelle-zelande-cultures-detruites-indemniees/